

VALEUR DE LA PERSONNE HUMAINE **(L'homme étant créé à l'image de Dieu, tout être humain a droit à un respect absolu)**

Nous vivons dans un monde où l'on n'hésite pas à supprimer la vie d'un être humain. Les nombreuses guerres, les violences, les génocides en témoignent abondamment. Par ailleurs, les faits divers rapportés par les médias vont dans le même sens (crimes de toutes natures, attentats, vols à main armée, domination des plus forts avec extermination des plus faibles, etc.). Enfin, l'existence de la peine de mort dans de nombreux pays se traduit aussi par l'exécution des condamnés. Mais que penser aussi de l'euthanasie passive et active, des avortements ? Que penser encore de certaines doctrines philosophiques qui reprennent cette idée de Nietzsche : « Que périssent les faibles et les ratés, et même qu'on les aide à disparaître. » ?

Or, être disciple de Jésus Christ implique l'amour du prochain, un amour qui va jusqu'au commandement : « Tu ne tueras point ». Cet amour du prochain, qui est amour de tout homme, traduit la valeur de la personne humaine. En effet, l'homme étant créé à l'image de Dieu, tout être humain a droit à un respect absolu et on n'a pas le droit de le tuer, de le supprimer. D'ailleurs, cette exigence du respect de la dignité humaine n'est-elle pas également ressentie par tous les hommes de bonne volonté, même non chrétiens, à condition bien sûr qu'ils parviennent à se libérer des préjugés de leur milieu ?

En fait, théoriquement, l'accord se réalise pour désapprouver et condamner ceux qui donnent la mort. Cependant, n'y-a-t-il pas des circonstances où il est permis de donner la mort ? Par exemple, pour se défendre soi-même quand on est attaqué et qu'on ne peut sauvegarder sa vie autrement, ou bien quand on lutte pour défendre ceux qui sont opprimés ou injustement traités, ou encore quand l'euthanasie ou l'interruption volontaire de grossesse paraissent justifiés ?

Le problème ainsi posé demande à être approfondi. De toute façon, pour une conscience éclairée ou pour ne pas être en contradiction avec notre foi chrétienne, tuer un être humain est toujours un mal. Peut-être est-ce un moindre mal, si l'on considère certains cas, comme ceux soulevés à la fin du paragraphe précédent et que nous allons maintenant approfondir.

1. L'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.).

Un être humain existe à partir du moment où un ovule est fécondé par un spermatozoïde.

Il est des cas où des femmes enceintes peuvent être malades, dépressives, ou trop jeunes, ou ont été violées, ou bien, dans d'autres cas, où l'enfant à naître présente de graves malformations et risquerait d'être handicapé. Où se trouve alors le moindre mal ? En conscience, faut-il envisager l'I.V.G. et provoquer l'expulsion de l'embryon ou du fœtus (ce qui a pour effet la mort immédiate de cet embryon ou de ce fœtus - et ce que fait d'ailleurs naturellement le corps de la mère quand elle fait une fausse-couche) ?

Il est encore d'autres cas où par choix philosophique on a recours à l'I.V.G. : Par exemple, quand une femme enceinte invoque le droit qu'elle a de disposer librement de son corps comme elle l'entend, ou bien quand l'I.V.G. est considéré comme un simple moyen de contraception. Car pour beaucoup, l'I.V.G. est une méthode acceptable puisque, selon eux, l'embryon ou le fœtus ne sont pas encore des êtres humains étant donné que c'est la relation à l'autre qui les fait devenir hommes (?).

On pourrait citer encore l'opinion de ceux qui voient dans l'I.V.G. (en l'associant à d'autres mesures) un moyen d'éviter la surpopulation qui risque d'aboutir à l'épuisement des ressources de notre terre !

2. L'euthanasie.

On peut distinguer l'euthanasie active et l'euthanasie passive (1). Dans l'euthanasie active, on

aide à mourir une personne atteinte d'une maladie incurable en lui injectant un produit qui provoque la mort. Dans l'euthanasie passive, on laisse mourir une personne incurable en arrêtant les traitements curatifs et en soulageant la douleur grâce à des sédatifs jusqu'à l'arrêt cardiaque (on refuse ainsi l'acharnement thérapeutique). Existe aussi le suicide assisté (on procure au futur suicidé le produit qui le fera mourir).

Mais dans tous les cas, il est question de la fin de vie d'un être humain, fin de vie qui va entraîner dans son entourage des conceptions, des attitudes et des décisions qui sont loin d'être unanimes, les unes mettant l'accent sur les soins palliatifs (soulager une souffrance insupportable sans agir sur la cause de la maladie et en l'entourant psychologiquement jusqu'à la mort), les autres n'acceptant pas de voir la personne diminuée (avec ou sans l'accord de l'intéressée) et recourant alors à l'euthanasie active.

3. Examen critique.

D'une part, il existe bien d'autres solutions que le recours à l'I.V.G. : entourer la future-mère, agir pour qu'elle ne soit plus en situation de détresse, ne plus traiter les handicapés comme des gens en marge de la société, etc. D'autre part, la notion de fin de vie n'est pas très claire et varie selon les gens, les convictions de chacun et les époques. Un tel qui souffrait et demandait la mort retrouve goût à la vie si sa santé s'améliore. N'oublions jamais les immenses progrès réalisés par la médecine. Par ailleurs, ne faut-il pas se méfier de tous ces discours partisans et souvent confus sur la mort et plus particulièrement sur la fin de vie?

Nous sommes disciples de Jésus Christ. Nous croyons que chaque être humain a droit à un respect absolu. Lui supprimer la vie, l'éliminer est toujours un mal : la loi du plus fort est toujours immorale. C'est là une maxime universelle, valable à toutes les époques. Quant à la société, elle est faite pour l'homme et non les hommes pour la société.

Oui, nous croyons que l'homme est créé à l'image de Dieu et qu'il vaut plus que toutes les autres créatures !

Henri Grabit

(1) Cf. La déclaration du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France du 11 octobre 2000 (parmi les signataires le Père Louis Dufaux, évêque de Grenoble) et notamment celle du Père Raymond Bouchex, archevêque d'Avignon, dont voici quelques extraits : « Selon un premier sens, l'euthanasie est l'intervention positive de l'homme pour donner la mort, pour aider à mourir, pour assister le suicide à quelqu'un (ce qu'on appelle l'euthanasie active). C'est en ce sens qu'il faudrait décider d'utiliser le mot euthanasie.

Selon le deuxième sens, l'euthanasie est l'attitude qui consiste à laisser la mort faire son œuvre (ce qu'on appelle l'euthanasie passive). Elle veut répondre à ce qu'on appelle l'acharnement thérapeutique, c'est-à-dire l'utilisation de moyens ultra perfectionnés et lourds, souvent cause de grande douleur et à l'efficacité nulle... Selon l'Eglise, il est licite d'abandonner en certains cas ces moyens extrêmes pour en rester au moyen ordinaire... Dans ce cas, ce qui est visé, ce n'est pas de donner la mort, mais de laisser la mort faire son œuvre et d'empêcher le malade de souffrir... Il ne faudrait plus utiliser le mot d'euthanasie en ce sens, pour parler d'accompagnement des grands malades ou mourants et d'usage de médicaments contre la douleur.

A signaler aussi la loi du 22 avril 2005 dite « loi Leonetti » qui fixe les grands principes de l'accompagnement de la fin de vie.